



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Secrétariat général



Cofinancé par l'Union européenne

## FONDS « ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION » (AMIF)

### APPEL A PROJETS 2022

### DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2021-2027

Version du 9 mai 2022

### PARTIE SPECIFIQUE

En complément à la partie générale de l'appel à projets, la partie spécifique présente des informations détaillées sur les actions à cofinancer dans le cadre du Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF).

La présente note explique en détail les actions lancées par l'appel à projets, c'est-à-dire les actions ouvertes à la soumission d'une demande de cofinancement. Chaque action est présentée sur une fiche indiquant notamment l'objet de l'action, des exemples de projets et l'autorité compétente.

### DEPÔT DES DEMANDES DE COFINANCEMENT

Les demandes de cofinancement doivent parvenir au plus tard pour le 9 septembre 2022 par courrier électronique à l'adresse-mail suivant :

[amif@mae.etat.lu](mailto:amif@mae.etat.lu)

#### Adresse postale :

Ministère des Affaires étrangères et européennes

9, rue du Palais de Justice

L-1841 Luxembourg

Luxembourg

1. Liste des actions lancées par l'appel à projets

**Action A.2 : Identification et la prise en charge par des services psycho-sociaux et de réhabilitation des personnes vulnérables et/ou à besoins spécifiques, dont entre autres les personnes victimes de la traite des êtres humains**

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
Objet de l'action	<p><b>Projet(s) de développement d'information, d'orientation, de formations pour femmes enceintes et parents.</b></p> <p>L'Office national de l'accueil (ONA) est responsable pour l'accueil, l'hébergement et l'encadrement social et pédagogique des demandeurs de Protection Internationale (DPI) tout au long de leur procédure de demande de protection internationale.</p> <p>Les missions et tâches du personnel encadrant incluent un suivi et soutien social et pédagogique dont, entre autres, le suivi familial (écoute, orientation, sensibilisation, informations, conseil, etc.).</p> <p>Avec un taux de natalité très élevé au sein de la population hébergée dans les structures d'accueil, les besoins de suivi familial se concentrent très souvent sur la thématique de la <b>grossesse</b> et de la <b>parentalité</b>.</p> <p>Les personnes hébergées dans les structures d'hébergement sont confrontées, dès leur arrivée au Luxembourg, à des barrières linguistiques et culturelles qui rendent l'accès aux informations disponibles difficiles et nécessitent une prise en charge spécifique.</p> <p>Afin de pouvoir fournir un encadrement de qualité à chaque personne, l'action vise à créer des outils didactiques et pédagogiques interactifs à destination des femmes enceintes, des parents et/ou du personnel encadrant avec, pour objectif, d'assurer un accompagnement et une sensibilisation qui puisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la prise en charge maternelle et approfondir les connaissances et comportements des DPI au regard de la grossesse et de la parentalité au Luxembourg ;</li> <li>- promouvoir la santé maternelle et infantile ;</li> <li>- permettre aux parents d'avoir accès aux droits et pouvoir exercer pleinement leurs responsabilités dans l'éducation de leur enfant ;</li> <li>- soutenir les familles monoparentales et/ou isolées ;</li> <li>- prendre en compte les spécificités culturelles.</li> </ul> <p>L'action doit se baser sur une connaissance approfondie de la population cible et s'aligner aux valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la reconnaissance du parent comme premier acteur éducatif auprès de son enfant ;</li> </ul>

### AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le respect des individus et de la diversité des codes culturels ;</li> <li>- la valorisation des compétences parentales ;</li> <li>- la prise en compte des vulnérabilités individuelles ;</li> <li>- la prise en compte systématique de la dimension du genre.</li> </ul> <p>L'action sera mise en œuvre en coopération étroite avec l'ONA et les entités concernées.</p>
<b>Portée de projets éligibles</b>	<p>Projets visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élaboration d'outils didactiques et pédagogiques, interculturels récréatifs et interactifs d'accompagnement à la parentalité avec traduction(s) et/ou interprétations des outils : grossesse, parentalité et hygiène pour bébés et enfants ;</li> <li>- l'élaboration de formation de groupes de parole (focus-groups), de groupes récréatifs.</li> </ul> <p>Sont à inclure les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les droits et devoirs juridiques et symboliques du rôle parental ;</li> <li>- l'expérience de la grossesse : ses dimensions subjectives et physiques ;</li> <li>- l'expérience de la parentalité : ses dimensions subjectives et psychiques ;</li> <li>- la pratique de la parentalité : les actes concrets de la vie quotidienne incombant aux parents ;</li> <li>- le développement d'une stratégie de communication des activités envers le public cible ;</li> <li>- la proposition d'indicateurs de suivi du projet.</li> </ul> <p>Toutes les actions doivent prendre en compte la dimension du genre de manière systématique.</p>
<b>Public cible</b>	<p>L'action vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les personnes hébergées dans les structures d'accueil ;</li> <li>- le personnel du secteur social, pédagogique et interculturel actif dans l'encadrement des DPI.</li> </ul>
<b>Période d'éligibilité</b>	Du 01.01.2023 au 31.12.2024
<b>Indications financières</b>	<p>Le montant total des projets financés dans le cadre de cette action s'élève à <b>250.000€</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de l'Union européenne : 187.500€ (75%)</li> <li>- Part nationale : 62.500€ (25%)</li> </ul> <p>Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 50.000€.</p>
<b>Autorité compétente</b>	Office national de l'accueil

<b>Coordonnées de la personne de contact</b>	Pietro Lombardini <a href="mailto:pietro.lombardini@ona.etat.lu">pietro.lombardini@ona.etat.lu</a> (+352) 247-75741
--	---

**Action A.2 : Identification et la prise en charge par des services psycho-sociaux et de réhabilitation des personnes vulnérables et/ou à besoins spécifiques, dont entre autres les personnes victimes de la traite des êtres humains**

Objectif spécifique 1	Régime d'asile européen commun
<b>Objet de l'action</b>	<p><b>Projet(s) de prévention / sensibilisation /renforcement de la santé mentale via des activités de loisirs (sport, art, etc).</b></p> <p>L'Office national de l'accueil (ONA) est responsable pour l'accueil, l'hébergement et l'encadrement social et pédagogique des Demandeurs de Protection Internationale (DPI) tout au long de leur procédure de demande de protection internationale.</p> <p>Les missions et tâches du personnel encadrant incluent un suivi et soutien social et pédagogique en priorisant la santé et le bien-être physique et mental des personnes hébergées dans les structures d'accueil.</p> <p>Les effets négatifs de la pandémie sur la santé mentale sont multiples dans la population générale et particulièrement dans certains groupes tels que chez les jeunes adultes. L'Organisation mondiale de la santé prévoit une augmentation du nombre de personnes souffrant de solitude, de dépression, de consommation nocive d'alcool, de drogues et de comportements auto-agressifs ou suicidaires. S'y ajoute les effets de traumatismes en lien avec la migration des personnes.</p> <p>Les personnes hébergées dans les structures d'hébergement sont confrontées à des barrières linguistiques, culturelles et logistiques qui limitent l'accès aux informations disponibles ainsi qu'aux services de prévention, sensibilisation et renforcement de la santé mentale.</p> <p>Afin de pouvoir fournir un encadrement de qualité et améliorer la santé mentale des personnes hébergées dans les structures d'accueil, l'action vise à renforcer l'assistance, l'orientation et la prise en charge psychologique par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La promotion et l'accès à des activités de loisirs ;</li> <li>- Le soutien aux personnes isolées ou vulnérables dans la participation aux activités de loisir en proposant des activités adaptées ;</li> </ul>

## AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le développement de l'intégration dans la société d'accueil et la résilience des personnes résidentes dans les structures ;</li><li>- La sensibilisation et le renforcement des connaissances des DPI sur les liens entre l'activité sportive et la santé mentale ;</li><li>- La prise en compte des spécificités culturelles tout en promouvant l'égalité entre les sexes dans toute leur diversité.</li></ul> <p>L'action doit se baser sur une connaissance approfondie de la population cible et s'aligner aux valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le respect des individus et de la diversité des codes culturels ;</li><li>- la valorisation des compétences personnelles ;</li><li>- la prise en compte systématique de la dimension du genre.</li></ul> <p>L'action sera mise en œuvre en coopération étroite avec l'ONA et les entités concernées.</p>
<b>Portée de projets éligibles</b>	<p>Projets visant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'élaboration d'activités sportives, artistiques, culturelles privilégiant les aspects pédagogiques, interculturels et interactifs de loisir ;</li><li>- l'élaboration d'outils informatifs et interactifs de prévention, de sensibilisation et de renforcement de la santé mentale ;</li><li>- la promotion de la participation et des échanges entre les résidents des structures d'hébergement et la population locale.</li></ul> <p>Les projets soumis doivent inclure les critères suivants dans leur conception :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'identification des besoins en collaboration étroite avec l'ONA ;</li><li>- l'établissement de perspectives de pérennisation et de démultiplication du projet dans plusieurs structures d'hébergement situées autour du pays ;</li><li>- la mise en place d'une dynamique partenariale : la sélection favorisera les projets encourageant une collaboration durable avec les associations locales, les communes, les institutions, les entreprises et d'autres parties prenantes ;</li><li>- le développement d'une stratégie de communication des activités envers le public cible ;</li><li>- la proposition d'indicateurs de suivi du projet.</li></ul>

### AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	Toutes les actions doivent prendre en compte la dimension du genre et de l'égalité des chances de manière systématique.
<b>Public cible</b>	L'action vise les personnes hébergées dans les structures d'accueil.
<b>Période d'éligibilité</b>	Du 01.01.2023 au 31.12.2024
<b>Indications financières</b>	<p>Le montant total des projets financés dans le cadre de cette action s'élève à <b>250.000 €</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Part de l'Union européenne : 187.500€ (75%)</li><li>- Part nationale : 62.500€ (25%)</li></ul> <p>Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 30.000€.</p>
<b>Autorité compétente</b>	Office national de l'accueil
<b>Coordonnées de la personne de contact</b>	<p>Pietro Lombardini</p> <p><a href="mailto:pietro.lombardini@ona.etat.lu">pietro.lombardini@ona.etat.lu</a></p> <p>(+352) 247-75741</p>

## Action B.2. : Promotion des échanges et du dialogue entre le public cible et la société d'accueil et actions de sensibilisation

Objectif spécifique 2	Migration légale et intégration
<p><b>Objet et portée de l'action</b></p>	<p>Le Luxembourg compte à ce jour plus de 170 nationalités différentes ; une diversité d'individus, de cultures, de manières de penser, d'idées, de talents et d'appartenances. Le pays est résolument varié et cosmopolite ; et cette diversité participe à la croissance démographique et économique, ainsi qu'au dynamisme et au rajeunissement de sa population résidente.</p> <p>Le constat est pourtant sans équivoque : le racisme et les discriminations ethno-raciales, les stéréotypes culturels sont souvent ressentis par les minorités et ont un impact non-négligeable sur le vivre-ensemble et le sentiment d'appartenance à la société luxembourgeoise. En 2021, 30% des résidents craignaient ainsi d'être victimes d'incidents dans un futur proche du fait de leur appartenance ethno-raciale et 34% considéraient que le racisme avait augmenté ces cinq dernières années.</p> <p>Prenant appui sur un tel constat, les projets visent à développer <b>une vaste campagne de sensibilisation</b> du grand public – et notamment des ressortissants de pays tiers exposés au risque de discrimination – <b>au racisme et à la lutte contre les discriminations et stéréotypes culturels et ethno-raciaux</b>. Suite à la publication de l'étude « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg », présentée par le MiFa le 8 mars 2022, ladite campagne est axée sur les domaines prioritaires <b>de l'emploi, du logement et de l'enseignement</b>.</p>
<p><b>Portée de projets éligibles</b></p>	<p>Une telle campagne peut inclure des <b>éléments de sensibilisation</b> tels que de l'affichage, des vidéos, des spots à la radio, au cinéma, sur les réseaux sociaux, dans les journaux, à la télévision, dans les stades et centres sportifs, etc. Elle peut mettre en scène des <b>moments de la vie quotidienne</b> dans les <b>trois domaines susmentionnés</b> afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faire prendre conscience des enjeux et logiques de fonctionnement des rapports entre majorité et minorités racisées dans une société pluriculturelle ;</li> <li>• faire évoluer les représentations communes de l'altérité et de l'image du « Nous » ;</li> <li>• déconstruire les stéréotypes et préjugés réciproques ;</li> <li>• développer l'empathie et les compétences interculturelles, notamment lors des interactions de la vie quotidienne ;</li> <li>• transmettre dans un cadre moins formel des informations relatives à la législation en matière de propos et violences xénophobes et racistes, ainsi que sur les discriminations liées à la couleur de peau, la nationalité et l'origine présumée.</li> </ul>

### AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<p>Une attention particulière est accordée aux porteurs de projet présentant <b>une expertise et une expérience dans le domaine</b> de la sensibilisation du grand public au racisme et à la lutte contre les discriminations ethno-raciales.</p> <p>Dans ce contexte, <b>sont particulièrement encouragés et prioritairement retenus</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les candidatures reposant sur un partenariat entre structures afin de pouvoir combiner les expertises thématique et méthodologique nécessaires à la mise en œuvre d'une telle campagne ;</li><li>• les approches privilégiant des outils et supports ludiques ;</li><li>• les projets proposant des méthodologies participatives où le public cible contribue activement au développement et à la réalisation de ladite campagne (par exemple, sous forme de concours national).</li></ul>
<b>Public cible</b>	Le grand public et notamment les ressortissants de pays tiers exposés au risque de discrimination dans ces domaines.
<b>Période d'éligibilité</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024
<b>Indications financières</b>	<p>Le montant total des projets financés dans le cadre de cette action s'élève à <b>600.000 €</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Part de l'Union européenne : 540.000€ (90%)</li><li>- Part nationale : 60.000€ (10%)</li></ul> <p>Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 50.000€.</p>
<b>Autorité compétente</b>	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Département de l'intégration
<b>Coordonnées de la personne de contact</b>	Lisa Krecké <a href="mailto:lisa.krecke@integration.etat.lu">lisa.krecke@integration.etat.lu</a> (+352) 247-63634

## Action B.4. : Renforcement des capacités

Objectif spécifique 2	Migration légale et intégration
<p><b>Objet et portée de l'action</b></p>	<p>Le Luxembourg accueille tous les ans environ 10.000 personnes supplémentaires, qui viennent s'ajouter aux 170 nationalités existantes. La part des ressortissants de pays tiers parmi la population étrangère a augmenté au cours du temps, passant de 7,4% en 1981 à 18,3% en 2021. Depuis le début des années 2000, cette population s'est aussi diversifiée socialement, linguistiquement, ethniquement et culturellement.</p> <p>Cette dynamique migratoire est force de richesse pour le pays et contribue à la diversité culturelle de la société. Or, cette diversité peut susciter des malentendus et incompréhensions dans la vie quotidienne, et notamment dans les échanges avec des professionnels, du fait d'un manque de connaissances approfondies réciproques sur les différentes cultures, attentes et modes de perception qui se côtoient.</p> <p>Ainsi, une consultation menée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande-Région auprès des agents des Offices sociaux a par exemple révélé un besoin de développer leurs savoirs et compétences en matière d'interculturalité dans le contexte des migrations et de l'intégration, notamment en ce qui concerne l'identification des spécificités culturelles en lien avec les attitudes, valeurs, cadres de référence et comportements, ainsi que l'anthropologie des cultures d'origine et immigrées.</p> <p>Afin de pouvoir faciliter le dialogue entre les cultures et promouvoir la curiosité à l'échange, le présent appel cherche à soutenir des projets ayant pour objectif la <b>conception et la réalisation de formations et/ou cycles de formations à la sensibilisation interculturelle à destination de professionnels en contact avec des ressortissants de pays tiers</b> (travailleurs sociaux, enseignants, éducateurs, etc.). Les formations pourront porter sur différentes thématiques en fonction du domaine d'activité visé, mais auront comme fil rouge la transmission d'informations et la sensibilisation aux différentes cultures (par exemple, monde arabe, contexte érythréen, etc.).</p> <p>Les formations et/ou cycles de formations auront notamment pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'aider les participants à prendre conscience de la diversité culturelle et de leurs propres stéréotypes et préjugés ;</li> <li>• de découvrir des spécificités culturelles pour faire preuve de décentration et d'empathie ;</li> <li>• de développer une attitude bienveillante d'accueil, de respect et d'attention pour les publics issus des immigrations ;</li> </ul>

### AMIF - Appel à projets : Partie Spécifique

	<ul style="list-style-type: none"><li>• de se donner une compétence pour communiquer avec des personnes dont les référents culturels sont différents et parfois éloignés de ceux en vigueur dans la société d'accueil ;</li><li>• de manifester des attitudes d'accueil, d'ouverture et de tolérance envers tous, sans discrimination ;</li><li>• de mieux comprendre les mécanismes et réactions agissant lors d'éventuels chocs culturels ;</li><li>• de permettre aux participants d'anticiper d'éventuelles difficultés dans le cadre de la relation professionnel/usager.</li></ul>
<b>Portée de projets éligibles</b>	Dans ce contexte, <b>sont particulièrement encouragés et prioritairement retenus</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• les candidatures reposant sur un partenariat entre structures afin de pouvoir combiner les expertises thématique et méthodologique nécessaires à la mise en œuvre d'une telle formation ;</li><li>• les approches privilégiant des outils et supports ludiques ;</li><li>• les projets proposant des méthodologies participatives et interactives.</li></ul>
<b>Public cible</b>	Les travailleurs sociaux, enseignants, éducateurs et autres professionnels en contact avec un public étranger/ ressortissants de pays tiers
<b>Période d'éligibilité</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024
<b>Indications financières</b>	Le montant total des projets financés dans le cadre de cette action s'élève à <b>400.000 €</b> . <ul style="list-style-type: none"><li>- Part de l'Union européenne : 300.000€ (75%)</li><li>- Part nationale : 100.000€ (25%)</li></ul> Sont éligibles les projets d'un montant minimal de 50.000€.
<b>Autorité compétente</b>	Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Département de l'intégration
<b>Coordonnées de la personne de contact</b>	Lisa Krecké <a href="mailto:lisa.krecke@integration.etat.lu">lisa.krecke@integration.etat.lu</a> (+352) 247-63634